présenté à la Commission de la Bibliothèque en sa séance dú 8 avril 1922 par M. Alexandre MARI, Adjoint au Maire Messteurs.

La Villa Rambourg, achetée par la Ville de bice, aprés adoption par le Conseil Municipal de notre rapport du 2/ Aurila 1920 a été, comme vous le savez, définitivement affectée au Service de la Bibliothèque Aunicipale;

Le moment nous parait indiqué, aujourd'hui où la question de principe se trouve cinsi réglée, pour rechercher avec vous, si Vous le voulez bien, en jetant un rapide regard d'ensemble sur la situation de la Biblicthèque, les meilleurs moyens de tirer, des conditions neuvelles faites à celle ci, tous les avantages désirables.

Deux ordres de questions se présentent:

I. Aménagement des locaux. - L'idée directrice, comme la Commission l'a déjà trés justement fait observer, doit être incontestablement de donner le pas, en ce qui concerne les plans et les dispositions à arrêter, aux considérations d'ordre technique sur toutes autres. C'est là, de l'aveu de tous, la condition sine qua, non pour que l'installation dans les nouveaux locaux constitue une amélioration réelle (et non pas seulement de façade), et soit vraiment en rapport avec le progrès moderne, pour ce qui est de l'hygiène, de la commodité des lecteurs, de la sécurité et de la bonne conservation des collections, de l'éconômie de place et de personnel, de la facilité du service intérieur, et de la réduction des frais généraux. Cela revient à dire, en somme, qu'il nous faut une "Bioliothèque" et non pas, si flatteur à l'oeil soit-il, un bâtiment où il y a des livres.

Dans cet esprit, les plans, avant d'être adoptés définitivement, seront présentés aux personnes susceptibles d'émettre des

observations utiles et, en premier lieu, à vous, Ressieurs.

La Commission ayant l'honneur et l'avantage de compter des personnalités en vue dans les différents ordres de connaissances, ses avis seront précieux, non seulement du point de vue technique, mais encore, par exemple, au point de vue de l'hygiène ou au point de vue artistique. Je suis heureux, au surplus de vous faire connaître que, par l'intermédiaire de M. Mexandre VIDIER, Inspecteur Cénéral des dibliothèques et des Archives, le Ministère de l'Instruction Fublique et des Deque Arts a bien voulu nous assurer que nous trouverions toujours auprés de lui tous renseignements utiles.

2º Organisation technique. Dans une ville comme la nêtre, le service de la dibliothèque l'ublique, pour répondre à tous les besoins, doit posséder: a) un fonds de haute documentation historique, littéraire, artistique et scientifique, à l'usage des personnes s'occupant d'études supérieures, des érudits et des bibliophiles, et analogues (toutes proportions gardées) aux fonds des bibliothèques d'Etat de l'aris et à ceux des Bibliothèques Universitaires; b) un fonds de bons auvrages de lecture, destiné plus simplement à l'instruction et au délassement du public, et analogue à celui des Bibliothèques d'Arrondissement de l'aris.

Jusqu'ici ce double rôle a été assumé, aussi bien que le permettaient les circonstances, par le fonds unique de la Bibliothèm
que Municipale. La question se pose aujourd'huit de savoir s'il n'y
aurait pas lieu de profiter des circonstances créées par le transfert projeté pour différencier nettement les deux services. Il
semble qu'il n'y aurait que profit à séparer ces deux fonds, tout
en respectant l'Unité de la vibliothèque. Chacun d'eux en effet;
In répond à des aptitudes, à des besoins et à des goûts différents.

20 doit être géré selon des principes et des directives spéciales,

3° et a besein d'un réglement approprié à son public.

Il la Commission veut bien faire sienne ma manière de voir, il appartiendrait, bien entendu, au Conservateur; d'étudier les moyens pratiques de réaliser cette idée. Voici, cependant, dans les grandes lignes ce qui nous panaîtrait pouvoir être fait. Un isole-rait dans une grande piècer d'accès commode ceux des volumes de notre Bibliothèque qui, par la nature de leur sujet ou la modicité relative de leur prix, sont indiqués pour prendre place, dans une Bibliothèque de prêt gratuite cuverte à tous. Toutes facilitées seraient données au public: par l'autorisation de consulter les ouvrages sur rayons, par les conditions trés larges du prêt, par la mise à la disposition de catalogues méthodiques, vite dressés puisque sommaires et ne portant que sur un nomore restreint de volumes.

Un constituerait ainsi, une véritable dibliothèque populaire trés sérieuse et trés utile. Il importe, en effet, pour qu'une Bibliothèque de ce type rende les services qu'on en attend:

I° que le public y ait l'accès le plus aisé possible; 2° qu'il soit intéligemment guidé dans ses lectures. Un horaire trés commode de des formalités trés réduites, la possibilité de feuilleter les livres avant de les emporter, un catalogue trés clair par matières et, (car il faut éviter de tember dans la Bibliothèque circulante de romans vulgaires, et de banalités inutiles) un choix libéral et judicieux d'ouvrages, assureraient ce résultat.

Les mesures proposées ne sergient pas sans avoir en même temps d'heureuses répercussions pour la grande Bioliovhèque de travail. En pourrait, dés lors, en effet, accentuer son caractère propre, en n'y admettant que les neuvres de haute valeur, soit du point de vue intellectuel pur, soit du point de vue bibliophile. Ses nuvra-

ges, d'autre part, ne seraient plus confondus sur rayons avec les volumes courants. Ilse ne risqueraient plus, enfin, d'être (par une erreur toujoure possible du personnel) prêtés au dehors, puisque le prêt à domicile se trouverait automatiquement circonscrit aux volumes de la salle de la dibliothèque Populaire.

Par milleurs, la grande Bibliothèque de travail ne serzit nullement appauvrie, puisqu'il est bien entendu que continueraient d'être communiqués dans la salle de lecture, les ouvrages du fonds circulant qui se treuveraient, au moment de leur demande, sur ray yons.

Four conclure, le projet que nous proposons, nous parait avoir le grand avantage de permettre à peu de frais et facilement un progrès considérable.

A peu de frais et facilement: parce que tous les volumes du fonds, devant être, en tout état de cause, triés, inventoriée et catalogués au cours des travaux de classement actuels, et ensuite déplacés à l'occasion du transfert, il n'y aurait en somme, qu'à appliquer dés maintenant, la série de mesures en questions à une catégorie déterminée d'ouvrages, celle désignée pour constituer le fonds circulant. La chose n'entraînerait pas, semble-t-il, d'augmentation sensible dans les dépenses à prévoir, puisqu'il ne s'agit pas tellement d'entreprendre un travail supplémentaire quec surcroît de matériel et de personnel, que de procéder, dans un ordre nouveaup aux différentes opérations déjà décidées dans le plan de réorganisation générale;

Un progrès considérable: parce que tout en favorisant, au plus grand profit des études supérieures, le développement de la grande Bibliothèque de Travail, on constituerait à ses cotés cet organe nouveau, indispensable à notre époque où l'instruction.

I'éducation et lu formation générale de la masse s'imposent plus que jamais: une Bibliothèque vraiment populaire. Nous disons vraiment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niment, car rien ne serait aussi vain que de prétendre élever le niment, veau intellectuel et soral du public en ne lui offrant pêle mêle qu'un ramassis d'oeuvres creuses et parfois, sous leurs dehors bonasses, malfaisantes. La Bibliothèque doit être l'Égole (primaire ou secondaire) continuée. Il faut qu'elle fasse fructifier pour aime et dire, les leçons de celle ci et entrettienne, développe et épure des idées et les goûts qui y furent puisés. Elle aussi, enseigne Et qui dit enseignement, dit méthode, discipline intellectuelle, et responsavilité morale. Une Bibliothèque Populaire circulante, conque d'aprés des principes, sera, dans notre ville, un foyèr d'éducation morale et civique, d'autant plus actif que neus aurons eu à coeur de le rendre plus acqueillant.

Cet exposé a été rédigé par M. Joseph Levrot et Josephia M. Alexandre Mari qui en a sologté touts les idées et approvoir tous les termes.